



Informations sur le professionnel

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

Dénomination sociale : AXELYA FINANCES

Siège social : 66 Boulevard Maurice Pourchon, 63100 Clermont-Ferrand

SIREN : 811 520 030

Code NAF : 6619 B

Données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par M. Recai DURMUS pour l'entrée et la gestion de la relation client (suivi administratif et commercial des dossiers clients).

Elles sont conservées pendant toute la durée de notre relation contractuelle et ensuite archivées pendant 5 ans après la fin de la relation et sont destinées à M. Recai DURMUS. (À défaut des délais plus courts ou plus longs sont spécialement prévus notamment en cas de litige.)

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

- ✦ M. Recai DURMUS
- ✦ 66 Boulevard Maurice Pourchon, 63100 Clermont-Ferrand
- ✦ r.durmus@axelya-finances.com
- ✦ +33 7 83 39 69 27

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.



Statuts légaux et autorités de tutelle

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 15003589. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : www.orias.fr au titre des activités réglementées suivants :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers)

Le conseiller est susceptible de fournir des **conseils en investissement de manière non-indépendante** au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

IAS (Intermédiaire en Assurance)

Courtage en Assurance :

Le conseiller, en sa qualité de COA (Courtier en Assurance) est non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, sans pouvoir fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (article L521-2 II 1°(b) du Code des assurances).

Partenariats avec les entreprises d'assurance :

- Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.

Mandataire d'Intermédiaire en Assurance :

- Tableau des mandants :

Mandant	SIREN	Adresse	ORIAS	Catégorie	Partenaires
Crédit Agricole Consumer Finance	542 067 522	SIS 1 rue Victor Basch 91000 Massy	07 008 079	Catégorie B	/

Pour l'activité IAS, le conseiller fournira un service de recommandations personnalisées (conseil de niveau 2) afin de vous proposer parmi plusieurs contrats, un ou plusieurs contrats adaptés à votre profil d'investisseur, correspondant à vos exigences et besoins.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE



IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements)

Courtage en opérations de banque et en services de paiement

- Établissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : **néant**.
- Établissements avec lesquels il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : **néant**.
- Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.
- Tableau des mandants :

Mandant	SIREN	Adresse	ORIAS	Catégorie	Partenaires
Axa Banque	542 016 993	203/205 RUE Carnot 94138 Fontenay-sous-Bois	13 005 764	Catégorie B	/

Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement

Le mandant est mandataire non exclusif

- Tableau des mandants :

Mandant	SIREN	Adresse	ORIAS	Catégorie	Partenaires
Crédit Agricole Consumer Finance	542 067 522	SIS 1 rue Victor Basch 91000 Massy	07 008 079	Catégorie B	/
CREDIFINN	440 257 921	3 Allée Alphonse Fillion 44120 Vertou	07 023 336	Catégorie B	/

L'activité d'IOBSP est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Agent Immobilier

Titulaire de la carte professionnelle n°CPI6302201800003443, délivrée par la CCI de Clermont-Ferrand le 02/07/2024 et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce. Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.



Responsabilité Civile Professionnel

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : ORIA CONSEILS (18 rue des Colimaçons 60600 Clermont)
Contrat AIG N°2 401 395 (Tours CBX, 1 passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie)
Numéro de police : OC10000983

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle :	Montant des garanties : 300 000€ par sinistre et 600 000€ par année d'assurance	Montant des garanties : 1 564 610€ par sinistre et 2 315 610€ par année d'assurance	Montant des garanties : 500 000€ par sinistre et 800 000€ par année d'assurance	Montant des garanties : 150 000€ par sinistre et par année d'assurance
Garantie financière :	Non approprié	/	/	/

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- La lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une charte anti-corruption avec les producteurs de produits ;
- Les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;
- Le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

Tableaux des partenaires

Dans le cadre de l'activité IOBSP			
Nom du partenaire	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CREDIFINN	Courtage de crédit	Intermédiation / MIOBSP	Commissions
CAFPI	Courtage de crédit	Indicateur d'affaires	
CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE	Etablissement de crédit	Intermédiation / MIOBSP	
AXA BANQUE	Etablissement de crédit	Intermédiation / COBSP	
EMPRUNTIS MMA	Courtage de crédit	Indicateur d'affaires	
MEILLEURTAUX	Courtage de crédit	Indicateur d'affaires	



Dans le cadre de l'activité IAS			
Nom du partenaire	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
SELENCIA PATRIMOINE	Entreprise d'assurance	Intermédiation et distribution	Commissions
GENERALI PATRIMOINE			
MMA EXPERTISE PATRIMOINE			
ORADEA VIE			
VIE PLUS (SURAVENIR)			
AXA THEMA			
CARDIF (BNP PARIBAS)			
SWISSLIFE			
APRIL			
ENTORIA			
APIVIA			
ALPTIS			
ERES GESTION			
GENERALI EPARGNE SALARIALE			
ASSUREA			
DIGITAL INSURE			
SPRING ASSUR			
NORTIA			
ALPHEYS	Plateforme fournisseurs		

Dans le cadre de l'activité Immobilière			
Nom du partenaire	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
UFF IMMO	Plateforme immobilière	Intermédiation et distribution	Commissions
CONSULTIM GROUPE			
LA REFERENCE PIERRE			
SEVERINI			
I SELECTION PATRIMOINE			
LE REVENU PIERRE			
PERL			
I PLUS DIFFUSION			
CONFIANCE IMMOBILIER			
ALTAREA CONGEDIM			
PICHET			
VALORISSIMO			
LE MONDE IMMO			
CIR INVESTISSEMENT			
NEXITY			
DOMITYS INVEST			
CANTELLA RESIDENTIAL			
COLOCATERE			
GREEN CITY			
GRIDKY			
GROUPE CIR			
LES SENIORIALES			
PIERRE LOYERS			
PROPERTIMMO			
VALORISSIMO			



Dans le cadre de l'activité CIF			
Nom du partenaire	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
VATEL CAPITAL	Société de gestion	Intermédiation et distribution	Commissions
SMALT CAPITAL			
ODYSSEE VENTURE			
CALAO FINANCE			
M CAPITAL PARTNERS			
EIFFEL INVESTMENT GROUP			
NEXTSTAGE AM			
123 INVESTMENT MANAGERS			
ENTREPRENEUR INVEST			
AMUNDI			
LA FRANCAISE AM			
PERIAL AM			
PRIMONIAL			
AESTIAM			
ALDERAN			
ECOFIP			
INTER INVEST			
ALTAREA PARTENAIRES			
ARKEA REIM			
EURAZEO IM			
GROUPE MAGELLAN			
INTER GESTION			
ISATIS CAPITAL			
NOVAXIA			
PAREF GESTION			
REMAKE LIVE			
EXTENDAM			
SOFIDY			
SOGENIAL			
URBAN PREMIUM			

Ces listes présentées ci-dessus sont exhaustives à ce jour, mais sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Leur mise à jour vous sera communiquée sur demande. Les noms des autres entreprises avec lesquelles la société a un accord commercial peuvent également être communiqués sur simple demande.

Mode de facturation et rémunération du professionnel

Tarifs et honoraires pratiqués :

Nature de la prestation	Type de rémunération (forfait/tarif horaire)	Montant de la prestation	Tarif TTC (Tarif HT + 20% de TVA)
Conseil et assistance	Taux horaire ou forfait	125 €/heure ou forfait selon le type de la prestation	150 €/heure ou forfait selon le type de la prestation



Dans le cas d'un **conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement**, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

- Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre, le conseiller évalue un **éventail large d'instruments financiers** émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels. La Lettre de Mission devra valider définitivement le mode et le niveau de rémunération du professionnel ainsi que le niveau de frais et les honoraires prélevés au client.

Vous êtes informés que pour tout acte d'intermédiation, votre conseiller perçoit de la part de tiers des rémunérations et avantages (« incitations ») dans le cadre de ses activités.

Ces incitations sont versées par les producteurs des produits financiers ou d'assurance que nous sommes susceptibles de vous recommander. Ces incitations ne nuisent pas à nos obligations d'agir d'une manière honnête, loyale et professionnelle au mieux de vos intérêts et n'ont pas d'effet négatif sur la qualité de nos services, en effet la perception de ces rémunérations est soumise au respect de certaines conditions réglementaires que nous nous engageons à respecter. Ces incitations sont perçues dans les fourchettes suivantes pour ces catégories de produits :

Pour l'activité de CIF :

Catégorie de produits	Fourchette de rémunération (Frais d'entrée)	Fourchette de rémunération (Frais de gestion sur encours)
SCPI	3,91% à 7%	0,50% à 0,60% par an (pour 2 SCPI) Néant pour la majorité
FIP/FCPI/FCPR/...	0% à 5%	0,60% à 1,20% par an

Pour l'activité IAS :

Catégorie de produits	Fourchette de rémunération (Frais d'entrée)	Fourchette de rémunération (Frais de gestion sur encours)
Contrat d'assurance vie/Capi/ PER	0% à 4,75%	0,20% à 1% par an (compagnie d'assurance) 0,05% à 1.20% par an (société de gestion sur OPCVM)
Contrat de prévoyance	0% à 50 % des primes annuelles	

Pour l'activité d'IOBSP :

Catégorie de produits	Fourchette de rémunération
Crédits débloqués	0% à 0,50 % de la commission touchée par le courtier

Pour l'activité immobilière :

Catégorie de produits	Fourchette de rémunération
Acquisitions signées chez le notaire	4% à 8 % de commissions sur le prix HT de biens

Au titre de notre accompagnement du client, nous vous adresserons une information plus précise ultérieurement au titre de la rémunération liée au produit que vous aurez spécifiquement sélectionné. Cette information vous sera donnée avant la souscription du produit concerné.



Mode de communication

Les modes de communication à utiliser entre AXELYA FINANCES et le client sont les suivants : Réunions physiques ; Courrier ; Envois de courriels ; Fax ; Téléphone ; Interface sécurisée du site internet d'Outils.

Traitement des réclamations

(Article 325-23 du RGAMF recommandation ACPR du 9 mai 2022)

Modalités de saisine de l'entreprise

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 66 Boulevard Maurice Pourchon, 63100 Clermont-Ferrand

Par tel : 07 83 39 69 27

Par mail : r.durmus@axelya-finances.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02

Site internet :

www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09

Site internet :

www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso
2 rue de Colmar
94300 VINCENNES
www.anm-conso.com/site/particulier.php

AXELYA FINANCES, 66 Bd Maurice Pourchon 63 100 CLERMONT FERRAND. TVA intracommunautaire FR 73 811 520 03

Tel : 07 83 39 69 27 E-mail : r.durmus@axelya-finances.com; Site Web : www.axelya-finances.com SARL au capital de 10 000 € RCS de Clermont Ferrand n° 811 520 030 – Code NAF : 6619B, immatriculée au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro 15003589 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en Investissement Financier(CIF), Courtier en assurance (IAS), Courtier en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP). Adhérent de l'association ANACOFI, 92 Rue d'Amsterdam 75009 Paris, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n° E008177. Les activités d'IAS et de l'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Carte professionnelle Transactions Immobilières n° CPI 63022018000032443 délivrée par la CCI de Clermont-Ferrand le 02/07/2024. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle – OC100000983 souscrit auprès de ORIA CONSEILS 18 rue des Colimaçons 60600 Clermont. Contrat AIG Europe SA N° 2 401 395 – Tours CBX, 1 passerelle des Reflets, 92400 COURBEVOIE